

Le Courrier du Canada,

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

JE CROIS, J'ESPERE ET J'AIME.

Rome.

CONSISTOIRE DU 22 JUILLET.

Notre Saint-Père le Pape Pie IX a tenu, ce matin, 22 juin, au palais apostolique du Vatican, le Consistoire secret, où S. Em. le cardinal Charles-Auguste de Reisch, après s'être démis du titre de Sainte-Cécile et de la Commende, du titre de Sainte-Anastasia, a opté pour l'Église suburbicaine de Sabine, devenu vacante.

Sa Sainteté a ensuite prononcé deux allocutions. Dans la première, le Saint-Père a proposé la publication de la Bulle d'indiction du Concile général; dans la seconde, il a parlé des affaires religieuses de l'empire d'Autriche.

Sa Sainteté a ensuite proposé les Églises suivantes :

L'Église cathédrale suburbicaine de Sabine, pour S. E. le cardinal Charles-Auguste de Reisch;

L'Église métropolitaine de Guadalajara, au Mexique, pour Mgr Pierre Loza, transféré du siège de Sonora.

L'Église cathédrale de Segorbe, en Espagne, pour Mgr Louis-Joseph Montañez, transféré du siège d'Oviedo.

L'Église cathédrale de Malaga, en Espagne, pour Mgr Étienne Joseph-Pérez Fernandez, transféré du siège de Coria.

L'Église cathédrale de Cattaro, en Dalmatie, pour Mgr Joseph Marchich, prêtre du diocèse de Spalatro, camérier secret, surnuméraire de Sa Sainteté.

Chanoine honoraire de la métropole de Zara, professeur de théologie morale au grand-séminaire de cette ville et examinateur synodal dans ce diocèse.

L'Église cathédrale d'Oviedo, en Espagne, pour le R. D. Benoît Sans y Forze, prêtre de l'archevêché de Valence, Abbé de Rote, docteur en théologie et en droit canon.

L'Église cathédrale des Canaries, en Espagne, pour le R. D. Joseph-Marie Urquiza, archevêque de Cadix, archevêque de cette cathédrale, et docteur en théologie.

L'Église cathédrale de Chelm, du rite grec-orthodoxe, en Pologne, pour le R. D. Michel Kusiemski, prêtre de l'archevêché de Léopol, doyen de la métropole du rite grec-catholique de Léopol en Saint-George, officier et vicaire-général de Mgr l'Archevêque de Léopol du même rite.

L'Église cathédrale d'Arequipa, au Pérou, pour le R. D. Joseph-Benoît Torres, prêtre du diocèse de Truxillo, ayant la dignité de chanoine dans cette cathédrale, vicaire général du même diocèse, examinateur synodal et docteur en l'un et l'autre droit.

L'Église cathédrale de Yucatan, au Mexique, pour le R. D. Léandre-Rodriguez de La Gala, administrateur apostolique de ce diocèse, chanoine de cette cathédrale, et docteur en théologie.

L'Église cathédrale d'Antequera, au Mexique, pour le R. D. Vincent Marquis, prêtre de ce diocèse, vicaire capitulaire du même siège et docteur en théologie.

L'Église cathédrale de Queretaro au Mexique, pour le P. D. Raymond Camacho, prêtre de l'archevêché de Guadalajara, ayant la dignité d'Écolâtre dans la métropole de Mechoacan et docteur en théologie.

L'Église cathédrale de Durango, au Mexique, pour le R. D. Joseph-Vincent Salinas, prêtre du diocèse d'Antequera, ayant la dignité de chanoine dans cette cathédrale.

L'Église cathédrale de Sonora au Mexique, pour le R. D. Gil Alaman, prêtre de Mexico, chanoine de cette métropole.

L'Église de Coro, récemment érigée en cathédrale et substituée au siège supprimé de Barquisimeto, dans la République de Venezuela, pour le R. D. Victor-Joseph Diez, prêtre de Coro, chapelain de l'Église Saint-François de cette ville et docteur en théologie.

L'Église épiscopale de Nicopolis in partibus infidelium, pour Mgr Joseph Szabo, prêtre du diocèse de Veszprim, Prêtre de la maison de Sa Sainteté, chanoine archidiacre dans la métropole de Gran, directeur de la Faculté de théologie à l'Université de cette ville, docteur en théologie; envoyé comme auxiliaire de Mgr Jean Simor, archevêque de Gran.

L'Église épiscopale de Troude, in partibus infidelium, pour le R. D. François-Marie Granado, prêtre de Cochabamba, bénéficiaire dans cette cathédrale, examinateur synodal dans ce diocèse, docteur en théologie et en droit canon, envoyé comme auxiliaire de Mgr Raphaël Salinas, Evêque de Cochabamba.

L'Église épiscopale d'Agatopolis, in partibus infidelium, pour le R. D. François-Adolphe Namezanowski, prêtre du diocèse de Culm, curé-prévôt à Königsberg, doyen-fondateur dans le diocèse d'Ermland.

Ensuite, le Saint-Père a manifesté les choix suivants faits récemment par le secrétaire des Brefs :

L'Église épiscopale de Cidonia, in partibus infidelium, pour le R. D. Jean-Baptiste Bagalà-Blasini, vicaire général à Livourne.

L'Église épiscopale de Bolina, in par-

tibus infidelium, pour le R. D. Salvador Magnasco, chanoine pénitencier à la métropole de Gènes.

L'Église épiscopale de Thermopolis, in partibus infidelium, pour le R. D. Étienne Fennelly, vicaire apostolique de Madras.

Puis, Mgr. Labastida, Archevêque de Mexico, comme procureur de Mgr. Vincent Arbelas, a demandé le sacré pallium pour la métropole de Guadalajara.

Enfin, l'éminent Cardinal élu Evêque suburbicaine, selon l'usage, été serment entre les mains de Sa Sainteté.

ALLOCATION

DE NOTRE SAINT-PÈRE LE PAPE.

PIE IX

DANS LE CONSISTOIRE SECRET DU 22 JUILLET 1868 (1)

Vénérables Frères,

Jamais assurément, nous n'aurions supposé, Vénérables Frères, qu'après la convention conclue par nous avec l'empereur d'Autriche, roi Apostolique, il y a près de treize ans, à la grande joie de tous les gens de bien, nous nous trouverions obligés en ce jour de déplorer les épreuves si graves et les calamités, œuvre des hommes ennemis par lesquels l'Église catholique, dans l'empire d'Autriche, est aujourd'hui si cruellement aillagée et persécutée. Mais les ennemis de notre religion n'ont pas cessé un moment de tout tenter pour arriver à détruire cette même convention et pour faire subir à l'Église, à Nous et à ce Siège apostolique les plus grandes injustices.

Le 21 décembre de l'année dernière, une loi détestable fut promulguée par le gouvernement autrichien, comme loi fondamentale de l'Etat, et elle doit avoir force obligatoire et demeurer pleinement en vigueur dans toutes les contrées de l'empire, dans celles-là même qui ne connaissent d'autre religion que la religion catholique. Par cette loi, la pleine liberté de toutes les opinions et de la presse, la pleine liberté de religion, de conscience et de doctrine, est établie, et le pouvoir d'élever des institutions d'éducation et d'enseignement est donné aux citoyens de tout culte; les sociétés religieuses de toute espèce sont mises sur le pied de l'égalité et reconnues par l'Etat. Lorsque pour la première fois Nous eûmes la douleur d'apprendre ces choses, Nous aurions voulu élever aussitôt la voix, mais usant de longanimité, nous eûmes devoirs à garder le silence. Nous étions surtout arrêtés par cette pensée que le gouvernement autrichien, prêtant une oreille docile aux plaintes si justes de Nos vénérables frères les Evêques de l'Autriche, reviendrait à des idées plus saines et prendrait de meilleures résolutions. Mais Nos espérances ont été vaines.

Le 15 mai de cette année, le même gouvernement a promulgué une autre loi qui oblige tous les peuples de cet empire, même les catholiques. Elle ordonne que les enfants issus de mariages mixtes, devront suivre la religion du père, les filles la religion de la mère, et que, lorsque les parents abandonneront la vraie foi, les enfants âgés de moins de sept ans partageront leur défecion. En outre, cette loi enlève pleinement toute leur force aux promesses qu'à si bon droit et avec tant de raison l'Église catholique exige absolument avant que soient contractés des mariages mixtes; l'apostasie elle-même soit de la religion catholique soit de la religion chrétienne, est érigée par elle en droit civil; elle ôte toute autorité à l'Église sur les cimetières sacrés, et les catholiques sont contraints d'y enterrer les corps des hérétiques lorsque ceux-ci n'ont pas de cimetières propres.

Le même jour, 25 mai, ce gouvernement n'a pas hésité à promulguer une loi sur le mariage, par laquelle sont complètement abolies les lois établies conformément à la convention que nous venons de rappeler, et remis en vigueur les anciennes lois autrichiennes si opposées aux lois de l'Église. Lorsque pour une cause dont l'autorité civile ne reconnaît ni la validité ni la légalité, il ne se trouve aucun culte dont l'autorité veuille consentir à la célébration du mariage, cette loi consacre et confirme ce mariage digne de toute réprobation qu'on appelle le mariage civil. Enfin, elle fait disparaître toute autorité et juridiction de l'Église sur la cause matrimoniale et supprime tous ses tribunaux.

Le même gouvernement a aussi promulgué une loi qui détruit toute autorité de l'Église sur les écoles, et aux termes de laquelle tout l'enseignement supérieur des lettres et des sciences, ainsi que l'inspection et la surveillance des écoles, appartiennent à l'Etat. Cette loi établit que l'enseignement religieux dans les écoles populaires, sera sous la direction des autorités respectives de chaque culte; que les diverses sociétés religieuses pourront toutes ouvrir

des écoles particulières et propres pour la jeunesse qui professe leur croyance, et que ces écoles seront soumises à la suprême inspection de l'Etat; que les livres d'enseignement devront recevoir l'approbation de l'autorité civile, à la seule exception des livres qui doivent servir à l'enseignement religieux, lesquels devront être approuvés par les autorités respectives de chaque culte.

Vous voyez, Vénérables Frères, combien sont dignes de réprobation et de condamnation ces abominables lois promulguées par le gouvernement autrichien, et qui se trouvent au plus haut degré contraires à la doctrine de l'Église catholique, à ses droits vénérables, à son autorité, à sa divine constitution, à notre pouvoir et au pouvoir de ce Siège Apostolique, à la convention que Nous av. nous rappelée, et même au droit naturel. C'est pourquoi en vertu de la charge de toutes les Églises à Nous confiées par le Christ lui-même Notre Seigneur. Nous élevons la voix apostolique dans cette séance de votre assemblée, et par Notre autorité apostolique Nous réprimons et condamnons les lois susdites et toutes les choses, comme chacune d'elles, en particulier, qui soit dans ces lois, soit sur d'autres points touchant au droit de l'Église, ont été décrétées, accomplies et entreprises de quelque manière que ce soit par le gouvernement autrichien ou par ses magistrats inférieurs. En vertu de cette même autorité nous déclarons que ces mêmes décrets, avec toutes leurs conséquences, sont pleinement nuls, qu'ils ont été et qu'ils resteront sans aucune valeur. Quant aux auteurs de ces actes, ceux surtout qui se glorifient d'être catholiques et qui n'ont pas hésité à proposer soit à établir soit à approuver soit à exécuter les susdites lois. Nous les conjurons et supplions de se souvenir des censures et des peines spirituelles, et les constitutions apostoliques et les décrets des Conciles oecuméniques ont portés contre les envahisseurs des droits de l'Église et qui sont encourus ipso facto.

Nous avons cependant un grand sujet de joie dans le Seigneur, en donnant un juste tribut de louanges à Nos vénérables Frères les Archevêques et Evêques de l'empire d'Autriche, dont l'énergie épiscopale n'a jamais cessé de soutenir et de défendre, par la parole et par les écrits, sans céder à aucune crainte, la cause de l'Église et Notre concordat, ni d'avertir de ses devoirs le troupeau qui leur est confié. C'est Notre plus grand désir que Nos vénérables Frères Archevêques et Evêques de Hongrie, imitant ces beaux exemples de leurs collègues veillent, avec le même zèle et la même ardeur, travailler de toutes leurs forces à protéger les droits de l'Église et à défendre le même concordat.

Au milieu des calamités si grandes qui, en ces temps de désolation, aillent partout l'Église, ne cessons pas, Vénérables Frères, de supplier Dieu, dans l'humilité de notre cœur avec un fervent chaque jour plus ardent afin que par sa force toute-puissante il daigne mettre à néant tous les desseins pervers de ses ennemis, les ennemis de sa sainte Église, réprimer leurs attaques, et les ramener par sa miséricorde dans les voies de la justice et du salut.

Le Figaro se glorifie d'être la cour du roi Pétaud, mais il ne tolère pas la critique de ce régime, et il injurie énormément quiconque fait mine d'inspecter la pétardière. Pour épouvanter les indiscrets, il menace de les faire exécuter dans un taudis inférieur par des gens de peu, rarement admis au grand service. Voilà une idée! C'est l'application de la nouvelle méthode anglaise qui relève les supplices au fond des prisons, de peur que le public ne vienne à prendre parti pour les criminels. Ce système pourrait n'être pas parfait: le bourreau y perdrait sa gloire, et le coupable, ignorant qu'il est mort, continuerait de commettre ses crimes de lèse-majesté pétarde.

Ces imaginations effrénées et ce soin furieux de se mettre à couvert, revèlent chez le Figaro un certain fond de malaise qui l'honore, encore qu'il ne sache pas l'exprimer assez honorablement; et l'on y voit aussi que l'honnêteté publique est vengée.

Le Figaro est un journal bien fait pour ce qu'il est et veut être; il réussit merveilleusement, il est riche. Une seule chose lui manque, la considération; mais elle lui manque bien, et ce n'est pas petite chose.

Dans les commencements on croit que ce n'est rien, que cela ne sert à rien, que c'est même gênant, que les fonds à mettre de côté pour former cet inutile capital peuvent trouver un meilleur emploi. Et, en effet, on bâtit sans la moindre considération des ouvrages magnifiques, l'on jette un pont sur la mer. Mais voici l'absinthe: le pont fait, l'habile et hardi constructeur ne peut passer, faute d'un sou pour acquitter le péage; un sou de considération.

Le Figaro est certainement le type de la presse sous le second empire. Activité sans parcelle, connaissance incomparable des corruptions du temps, adresse et au-

dace suprêmes à les manier. Il peut dire comme la Nérine de l'Avare: Je sais traire!... Mais la considération vent être plantée et cultivée.

Il est cavalier et tête-ronde, blanc et rouge, donneur de contremarques à la porte des cafés-concerts, donneur d'eau bénite à la porte des églises; il farde les têtes frivoles et demande qu'on les coupe, et leur tire un abonnement; il est austère comme Proudhon, galant comme M. Gustave Droz; il fait l'apologie du comité de salut public, il trouve de bonnes raisons au meurtre du duc d'Enghien; il a l'honneur d'être monarchiste et catholique, et en même temps juit de la plus forte odeur, et conservateur philippiste, et conservateur napoléonien, et conservateur révolutionnaire, et socialiste à tout brûler... Mais considéré, non!

Cependant, il le sait, il en souffre, il le laisse voir, et il rend du moins, quoique de travers, cet hommage à la pauvre vertu.

Que ce mérite lui soit compté!

LOUIS VEUILLOT.

Discours de M. le Professeur Larue

Excellence, Monsieur le Recteur, Messieurs,

J'ai l'indiscible plaisir d'annoncer qu'enfin l'heure si impatientement attendue des vacances va sonner son joyeux appel. Nous ne serons pas sourds à cette voix amie; et, pour ne pas vous faire perdre, non plus qu'à moi, une seule minute de ce temps précieux, j'ai pris mes mesures pour que ce discours de fin d'année fut aussi bref que possible.

Que signifie le mot vacances? Dans un des dictionnaires les plus en renom, on trouve de ce mot la définition suivante: "C'est le temps pendant lequel les classes vaquent, les études cessent dans les collèges, dans les institutions, dans les écoles."

Il n'est guère à craindre que l'on se méprenne jamais sur la valeur de cette belle définition, ou qu'on essaie d'en amoindrir la portée. Elle est claire et précise, et rédigée dans le plus beau style de M. Bescherelle. Elle ne contient pas un mot de trop, et chaque mot est rigoureusement à sa place; pour tout dire, enfin, c'est une définition modèle, et je ne crains nullement de vous fatiguer en la répétant une deuxième fois: "C'est le temps pendant lequel les classes vaquent, les études cessent dans les collèges, dans les institutions, dans les écoles."

Supposons, un instant, qu'il plaise, un jour ou l'autre, à quelque capricieux auteur de dictionnaires de semer, par-ci par-là, dans le corps de cette phrase quelques particules négatives, savez-vous comment se lirait alors cette définition? Ecoutez: "C'est le temps pendant lequel les classes ne vaquent pas, les études ne cessent pas dans les collèges, dans les institutions, dans les écoles." Cela ne ferait nullement notre affaire.

Je me hâte d'ajouter que les dangers d'un pareil malheur sont très-éloignés, et que, suivant toutes les prévisions humaines, ce ne sera pas le dix-neuvième siècle, malgré son amour tout particulier pour les innovations, qui consentira jamais à retrograder ainsi dans la voie du progrès. On n'abolit pas ainsi d'un trait de plume, ou par un simple caprice, une des institutions les plus anciennes de l'humanité.

En effet, messieurs, l'origine des vacances ne date pas d'hier; car, suivant une autre acception, ce mot s'emploie encore pour désigner le temps qu'on donne à son repos, à son plaisir, après de longs jours de travail. À ce dernier titre, il est évident que les vacances étaient connues bien longtemps avant l'établissement des écoles, des collèges, des universités; de fait, elles ont pris naissance avec la naissance du premier homme. Adam avait été créé et mis au monde pour jouir des vacances perpétuelles; on sait comment Adam a perdu ce bonheur inappréciable. Si c'était à recommencer!...

Après la chute d'Adam, les vacances ne furent pas entièrement abolies; il en resta quelque chose, mais si peu... juste assez pour nous faire regretter à jamais la débâcle de notre premier père.

Des sept jours de la semaine, les Hébreux en avaient consacré un au repos. Cependant on voit que de temps à autres, comme à l'occasion des grandes solennités religieuses, les Hébreux savaient se donner des vacances plus étendues. Ainsi, à propos de la dédicace du temple de Salomon il y eut sept jours et sept jours de fêtes et de réjouissances c'est-à-dire quatorze jours. Et non-seulement tout Israël s'empressa de jouir de ce bienfait, mais aussi une grande multitude accourut depuis l'entrée d'Émath jusqu'au fleuve d'Égypte.

Chez les Grecs, l'institution des vacances était connue longtemps avant le siège de Troie; et durant ce siège à jamais mémorable, Homère se plait souvent à nous montrer ses héros faisant diversion (aux fatigues et aux travaux pénibles de la guerre par quelques jours

consacrés au repos, au délassement. Ainsi pour l'offrande d'une hécatombe—et ces offrandes se répétaient souvent—il ne faut pas moins d'un grand jour de congé. Durant ce jour, les guerriers égorgent les taureaux, les succulentes brébis, les porcs florissants de graisse; ils les font rôtir sur des râteaux secs ou dans l'ardent foyer; ils disposent le festin, et surtout ils le savourent de façon que nul en son âme ne puisse se plaindre de n'en avoir point une juste part. "Dès qu'ils ont chassé la faim et la soif, ajoute Homère, les jeunes gens couronnent de vin les urnes, et les distribuent à tous les convives à pleines coupes. Durant tout le jour, les jeunes grecs se rendent le dien propice par leurs chants." Tel est le tableau que nous fait Homère d'un jour de grand congé aux temps héroïques; on a beau dire, les hommes ne changent guère, et, quant à moi, je me rappelle en avoir bien connu de ces jeunes Grecs.

Durant les premiers siècles de leur existence, les Romains, toujours en guerre avec leurs voisins, toujours en haleine, ne connaissaient d'autres jours de repos, que ceux consacrés aux fêtes de leurs dieux. Ils avaient les Lupercales, les fêtes en l'honneur de Palès, celles du dien Consus et quelques autres. Mais plus tard, lorsque le succès de leurs armes eut fait pénétrer dans Rome, avec le luxe et les richesses de l'Orient, la mollesse et l'oisiveté, les vacances n'eurent plus, pour ainsi dire, ni commencement ni fin; et les Romains dégénérés passaient les jours entiers et les nuits mêmes soit aux bains soit aux théâtres. Ce fut pour se donner une heure de récréation agréable que Néron, un jour, mit le feu aux quatre coins de la ville éternelle.

Le moyen-âge, cette époque classique des clercs et des étudiants, a conservé avec un soin tout particulier le dépôt précieux des vacances, lui a donné une dernière consécration en le légalisant dans les écoles et dans les universités, et l'a transmis ainsi amélioré aux nations modernes; et, certes, ce n'est pas nous messieurs, qui permettrons jamais que des barbares et des ennemis du repos de l'homme portent jamais une main profane sur l'arche sainte qui renferme une des institutions les plus chères à l'humanité souffrante.

Aujourd'hui, partout où il y a des écoles, partout où il y a des collèges, des universités, il y a des vacances; c'est assez dire que ce mot de vacances est presque synonyme des mots progrès, civilisation. Comme ce serait me laisser entraîner beaucoup trop loin que de faire l'examen de ce qui se passe dans les corps enseignants des autres pays, je me hâte d'en venir à nos institutions canadiennes, j'en passe, et j'en oublie, à l'excès de maintenir dans toute son intégrité la belle définition de M. Bescherelle.

Dans nos collèges et séminaires canadiens, les vacances ont toujours été l'objet d'un culte chaleureux. Nulle part il n'est consigné dans nos anciennes annales que les colliers aient jamais adressé des requêtes à la législature, des supplices à leurs supérieurs pour obtenir l'abolition des vacances.

Dans nos collèges et dans nos convents, la durée des vacances d'été est de six semaines; dans cette université elle est de deux mois.

Ces vacances de l'été sont de rigueur non seulement elles sont tolérées, permises, mais même elles sont imposées par les règlements. A part ces vacances de l'été qu'on pourrait qualifier du titre de vacances officielles, il ne faut pas oublier qu'il y a, par-ci par-là, dans le cours de l'année académique, certains jours privilégiés qui viennent, fort à-propos rompre la monotonie de la vie des maisons d'éducation. Ainsi, par exemple, sans mentionner le congé obligatoire du jeudi, il y avait, ce mon temps, au séminaire de Québec, le jour de la fête de Mgr l'Archevêque, l'anniversaire de la naissance de M. le Supérieur, qui nous accordaient un congé plein et entier. La fête de M. le Directeur, celle de M. l'Économique nous menageaient aussi quelques douceurs; j'ai tout lieu de croire que ces excellentes coutumes ont été pieusement conservées. Enfin, il n'y avait pas jusqu'à la fête du maître de classe qui ne nous réservât quelque bon et vigoureux *Deo Gracias*.

Le *Deo Gracias*! il ne ne faut pas l'oublier dans l'énumération de ces trop courts instants de bonheur sur lesquels l'imagination, une fois désabusée, aime à se reporter avec tant de complaisance. Parler et rire durant la récréation, en pléines vacances, cela n'a pas toujours grand sel, parfois même c'est très-ennuyeux. Mais pouvoir parler à son aise, pouvoir rire à gorge déployée, et sans avoir la crainte des pensums devant les yeux, durant le temps consacré au silence et à l'étude, quelle source de jouissances inexprimables!

Messieurs, il ne suffit pas que l'institution des vacances soit consacrée par le temps, garantie par l'usage de tous les peuples, assurée par les règlements de nos corps enseignants, il faut encore que chacun sache tirer de ce temps de liesse le meilleur parti possible; et ce serait

un malheur grandement à déplorer qu'il s'en trouvât un seul parmi nous qui ne sût pas mettre à profit tous les instants de cette époque de prédilection. Voyons donc quelles sont les conditions des bonnes vacances, qu'elle est la meilleure préparation à y apporter.

Après une étude théorique et bien pratique de ce sujet, je trouve que pour bien jouir des vacances il faut satisfaire à deux conditions principales. Première condition; se bien rappeler, ne pas oublier un instant que les vacances sont "le temps pendant lequel les classes vaquent et les études cessent."

Ce n'est pas que je pousse le rigorisme jusqu'à proscrire absolument l'usage des livres; à Dieu ne plaise! Il faut une nourriture aux esprits cultivés, et la lecture est pour ces esprits un délassement autant qu'un besoin. Mais je ne veux et ne tolère, durant les vacances, que les lectures qui récréent l'âme tout en la fortifiant. L'hygiène de l'esprit condamne absolument, pendant cette époque, toute espèce de travaux intellectuels, tout genre d'études qui imposent de la contrainte, de la fatigue. Ainsi, pas de latin, pas de grec, encore moins l'étude des sciences comme les mathématiques, la physique, la chimie. Les jeunes élèves de la septième, de la sixième, de la cinquième doivent mettre de côté l'Homère, la Lyntaxe, la Méthode, rompre entièrement avec la règle si déréglée des participes français. Aux étudiants en médecine, l'étude de la science d'Esculape est rigoureusement interdite; les étudiants en droit doivent mettre sous clé Pothier et Justinien; tous doivent se refuser le plaisir—en d'autres temps bien légitime—de revoir les notes qu'ils ont prises avec tant d'amour aux leçons de leurs professeurs.

La deuxième condition à remplir pour bien jouir de ses vacances, c'est le travail assidu, l'étude consciencieuse durant l'année académique.

Dans nos collèges, dans ceux au moins qui sont affiliés à cette université, on sait jusqu'où cette condition est bien remplie. Les épreuves du Baccalauréat-ès-arts et de l'Inscription sont de rudes épreuves; et à ceux qui ont gagné leurs éperons dans ces joutes difficiles, je n'ai qu'un mot à dire: "Allez en paix, vous êtes parfaitement bien préparés à jouir de vos vacances."

Que se passe-t-il dans la Faculté de droit? Je n'en sais trop rien. Le principe de non-intervention est de rigueur dans cette université, et chaque Faculté est tenue de ne s'occuper strictement que de sa besogne. Cependant, si l'on en croit la rumeur, les étudiants en droit font merveille, et remplissent parfaitement bien toutes les conditions qui peuvent leur assurer de bonnes vacances. Dans cette noble Faculté, le travail est soutenu, le zèle très-brûlant.

Si nous portons nos regards sur les faits et gestes de la Faculté de Médecine, quel consolant spectacle s'offre à nos regards! Cette Faculté est une ruche industrieuse où l'on ne rencontre que des abeilles, pas un seul frelon. Aussi, il faut voir comme le miel de la science y est soigneusement élaboré! Pour s'en convaincre, il suffit de mettre en regard un tableau comparatif de ce qui se passe dans l'école de médecine de Québec avec ce qui se fait dans les institutions d'un même genre de cette province.

Prenez pour point de départ les Statuts et Règlements un peu séculaires du collège des médecins et chirurgiens du Bas-Canada. Les écoles de médecine de cette province, à part celle de l'Université-Laval, s'en tiennent à peu près aux règles de ce collège.

En premier lieu, le nombre des leçons imposées par les règlements du Collège Provincial, est de 2160—le nombre des leçons que doivent suivre les élèves en médecine de l'Université-Laval, est de 2673. Différence en faveur de l'Université, 513 leçons.

2° Le nombre des cours obligatoires en vertu des règlements du Bureau Provincial et des écoles qui s'en tiennent aux exigences de ces règlements est de 10, tandis que le nombre des cours obligatoires de l'école de médecine de cette Université atteint le chiffre de 18. Différence en faveur de l'Université-Laval, 8.

3° Les 2160 leçons imposées par les règlements du Bureau Provincial peuvent être suivies dans l'espace de deux années académiques de six mois chacune, soit 12 mois. Les 2673 leçons qui composent le cours complet de l'enseignement dans la Faculté de médecine de l'Université-Laval ne peuvent être suivies par les élèves de cette Faculté dans moins de quatre années académiques de 10 mois chacune, soit 40 mois. Différence en faveur de l'Université, 28 mois.

En d'autres termes, tandis qu'on peut, ailleurs, se coiffer du bonnet de docteur ou de licencié après 12 mois de cours, ici le bonnet n'est accordé qu'à ceux qui ont suivi régulièrement, et *bonâ fide* les cours pendant quarante mois.

Certaines personnes, peu favorablement disposées envers l'Université se plaisent à répandre le bruit qu'à la vérité les cours théoriques de la faculté de médecine de cette institution ne laissent

rien à désirer, mais que les cours pratiques, c'est-à-dire, les leçons cliniques données au lit des malades sont négligées. Or, tout compte fait, il appert que le nombre des leçons cliniques données à cette école est au moins le double de celui qui se donne ailleurs.

D'après tout cela, il ressort clairement que si les élèves des autres institutions peuvent regarder les vacances comme un bien légitimement acquis, les élèves de l'Université-Laval ont bien le droit, eux aussi, de jouir de ce bien dans toute sa plénitude et sans aucun scrupule de conscience.

A cause de cette somme considérable d'étude et de travail qu'elle impose à ses élèves, à cause des examens exceptionnellement sévères auxquels elle soumet ceux qui veulent obtenir ses diplômes, l'Université Laval s'est acquise une juste réputation d'illibéralité. J'espère qu'elle conservera ce titre longtemps; je souhaite qu'elle tienne toujours à honneur de ne pas faire du bonnet de Docteur à un autre bonnet.

Messieurs, je termine par un souhait: c'est que personne n'oublie que les vacances "sont le temps pendant lequel les classes vaquent et les études cessent."

CANADA:

QUEBEC, 15 JUILLET 1868.

Le Pays de Montréal n'aime pas qu'on lui dise d'où il vient et où il va; quand un journal catholique lui reproche son cynisme libéraliste, il monte, comme la femme de défunt Malbrough, dans sa plus haute tour, et de là il lance sur tous ceux qui ne comprennent pas le progrès à sa façon des foudres de cette force: "Vous êtes, tous tant que vous êtes, des hypocrites et des fourbes; des catholiques sincères, il y en a encore en Canada, mais il faut aller les chercher dans les rangs des membres et amis de l'Institut rationaliste de Montréal."

Avec des gens qui ne veulent pas qu'on les appelle par leur véritable nom, et qui s'obstinent ainsi à ne pas se reconnaître dans le miroir de leurs propres œuvres, on peut faire usage, pour arriver à l'identification, de l'argument du proverbe: "Dis-moi qui tu hautes, je te dirai qui tu es."

Si le Pays ne peut pas souffrir que nous lui disions qu'il est, il ne peut pas dédaigner s'opposer à ce que nous lui disions qu'il fréquente. Nous atteindrons aussi facilement par ce dernier moyen le but que nous nous proposons: établir, pour la centième fois, que le Pays est en Canada le porte-drapeau des doctrines anti-catholiques et anti-sociales prônées par les impies de l'Europe.

Il y a quelque chose comme deux mois, un des chroniqueurs du Figaro de Paris s'est mis en tête d'avoir un journal à lui, et, à quelques jours de là, la Lanterne paraissait.

La Lanterne réunit à un degré trop éminent toutes les conditions d'un parfait porte-ordures, pour ne pas avoir pris d'instinct, la direction du bureau du Pays; elle y est arrivée sans encombre et depuis lors le Pays sert régulièrement à ses lecteurs, sur tous ses numéros, trois ou quatre colonnes d'extraits de la feuille parisienne.

Dans un des extraits publiés par le Pays, l'écrivain de la Lanterne paraphrase, à propos des troubles religieux qui ont éclaté dernièrement en France, le souhait philosophique d'"étrangler le dernier des rois avec le boyau du dernier des prêtres"; un autre extrait, également cité par le Pays, contient l'adresse des filles du peuple une exaltation à la débauche, cougée en des termes révoltants.

Le Pays, qui se voile la face d'indignation à la seule pensée qu'un évêque puisse donner une opinion autorisée sur des événements politiques, le Pays a trouvé tout cela si bien dit, qu'il n'a pas cru nécessaire de faire la plus petite réserve.

Venez donc encore, messieurs du Pays, nous parler de votre attachement à la religion catholique et de votre respect pour la morale! Venez donc encore vous inscrire en faux contre l'accusation d'irréligion qui pèse sur vous!

Nous publions aujourd'hui l'allocution que Notre Saint Père le Pape a prononcée dans le consistoire du 22 juin, sur les affaires de l'Autriche. C'est un document important et qui confirme le fait que la Cour de Rome n'hésite jamais à stigmatiser les actes condamnables quelles que soient la position et la puissance de celui qui les commet.

Le Pape a flétri énergiquement la conduite du gouvernement autrichien, a cité les textes des lois interconfessionnelles sur la liberté de conscience, sur la liberté des cultes, sur le mariage civil, sur la liberté de la presse, et a conjuré tous ceux qui ont pris part à la rédaction, à la proposition, à la sanction et à l'approbation de ces lois, de ne pas

oublier les censures et les peines spirituelles qu'ils ont encourues ipso facto aux termes des constitutions apostoliques et des décrets des conciles œcuméniques.

Toute l'Eglise, dit l'Univers, rendra grâce de la fermeté avec laquelle Pie IX défend les droits de l'Eglise. La Révolution ne manquera pas de trouver sévères les paroles de Sa Sainteté, et il dira peut-être qu'en frappant l'Autriche elle atteignait l'Europe entière. Mais l'Europe entière y verra, comme l'Autriche, combien elle se trouve loin de l'Eglise. Il est vrai que l'Europe n'est pas en ce moment vis-à-vis du Saint-Siège dans la position malheureuse du gouvernement autrichien, qui viole sans motif, et uniquement pour complaire aux sectes ennemies de l'Eglise, un concordat récemment signé.

L'Angleterre traverse actuellement une crise des plus compromettantes. Ce n'est plus seulement sur le chapitre des principes politiques que l'Angleterre est profondément divisée, mais sur le chapitre des doctrines religieuses. Cette double scission a pris un caractère tellement tranché qu'un correspondant d'un journal de Paris se croit justifiable de prédire à l'Angleterre une ère de troubles rappelant les perturbations de 1788.

Je crois dit ce correspondant écrivait de Londres à la date du 24 juin—je crois que nous sommes à la veille de graves événements, et je ne suis pas le seul à penser de même. Allons-nous revoir les scènes sinistres qui en 1788 ont ensanglanté les rues de la métropole à l'instigation de ce fanatique halluciné qui avait nom lord Gordon? Je ne crois pas que les choses aillent aussi loin, mais je n'en répondrais pas. Lorsqu'on a vu à l'œuvre la lie de la populace anglaise, nul ne peut dire qu'elle s'arrêtera quand on a surexcité ses passions.

Le télégraphe intercontinental nous apprendit il y a quelque temps que nombre d'évêques anglicans d'Irlande avaient protesté contre l'abolition de l'Eglise établie d'Irlande. Voici la contre-partie de ce mouvement:

Le 23 juin, lord Lyttelton a déposé sur le bureau de la chambre des lords une pétition en faveur de l'abolition de l'Eglise établie, signée par 261 ministres de l'Eglise anglicane. Les pétitionnaires réclament cette mesure comme un acte de justice envers l'Irlande et de nature à ramener la tranquillité dans cette île. Le noble lord a ajouté que ce chiffre déjà fort respectable était loin de représenter le nombre entier des ecclésiastiques partageant cette opinion. La pétition n'a pas été mise en circulation, elle a été spontanément signée, et plusieurs ministres, tout en lui donnant leur pleine approbation, ont refusé d'y apposer leurs noms dans la crainte de blesser leurs collègues qui habitent l'Irlande.

On remarquera dans la liste des nouveaux évêques préconisés le 22 juin, liste que nous publions aujourd'hui sur notre première page, les noms de plusieurs évêques mexicains.

Voici, paraît-il, à quoi les évêchés vacants du Mexique doivent avoir leurs titulaires. Juarez aurait écrit à Pie IX une lettre pleine de respectueux sentiments dans laquelle le meurtrier de Maximilien, s'emparant de la formule si malheureusement inventée pour les besoins de l'hypocrisie de notre temps, dit que le Saint-Siège pourra nommer seul au Mexique et sans immixtion du gouvernement les Evêques de son choix. Juarez ajoutait qu'il s'estimerait heureux de recevoir et d'honorer les prélats agréables au Pape, et se faisant un devoir d'observer désormais dans la pratique la formule moderne de l'Eglise libre dans l'Etat libre. L'Univers, après avoir donné une analyse de la lettre de Juarez ajoute: Les chefs de gouvernement en viennent là une fois qu'ils ont dépoillé l'Eglise et l'ont réduite à la misère et à l'impuissance.

L'hon. M. Howe est attendu ces jours-ci à Halifax. Son arrivée sera sans doute le point de départ d'un nouveau mouvement néo-écossais dans un sens ou dans un autre.

C'est M. le grand-vicaire Raymond et non pas, comme nous l'avons par erreur annoncé M. l'abbé Tassé, qui a été nommé Supérieur du Collège de St. Hyacinthe.

Mort du Rév. L. O. Desjats.

Nous lisons dans le Journal des Trois-Rivières: Nous avons aujourd'hui la douleur d'enregistrer la mort de M. Louis Onésime Desjats, arrivé à St. Narcisse, le 10 du courant à 4 heures du matin.

Né à Nicolet en 1802, il est mort à l'âge de 66 ans, après avoir fourni une longue carrière. Ordonné prêtre en 1830, il fut vicaire à Yamachiche pendant deux ans et occupa successivement les différentes cures suivantes: Les Grondines, St. Barnabé, St. Guillaume, la Cap de la Magdeleine et St. Narcisse. Comme on le sait, ses infirmités l'avaient obligé depuis quelques années à vivre dans le repos et la tranquillité.

La piété était une des principales qualités de ce regretté ministre de l'autel. Il aimait les doux et saints entretiens de l'âme avec Dieu à qui il avait consacré ses jours.

Homme de bien et plein de zèle, il ne regardait pas les sacrifices, ni le travail, ni les difficultés, quand il s'agissait de porter secours aux malheureux. Son cœur compatissant était ouvert à toutes les infortunes. Sa libéralité, mise souvent à l'épreuve, ne fit jamais défaut.

Ses obsèques ont eu lieu hier à St. Narcisse. La chapelle de la paroisse était encombrée d'une foule considérable de fidèles. Le service a été chanté par M. T. Lottinville, curé de St. Narcisse.

M. Chas. Dion, curé de St. Prosper assisté de M. J. Harper, curé de St. Grégoire, et de M. W. Fréchette, curé de Batisseau, fit l'absoute.

Entretien sur l'Algérie.

Nos lecteurs ne doivent pas oublier que c'est demain soir que MM. les abbés Lemauff et Rion donneront à l'Université-Laval un entretien sur la colonie française de l'Algérie. Cet entretien dont le profit est destiné au soutien des orphelins et asiles arabes promet d'être très instructif. On y donnera sur l'Afrique et ses habitants, des détails nouveaux et du plus vif intérêt. Les abbés Lemauff et Rion feront un tableau émouvant de l'état misérable où se trouvaient des millions de chrétiens réduits en captivité par les pirates musulmans avant la conquête de l'Algérie par la France. Ils donneront aussi un aperçu du rétablissement de la religion catholique dans la colonie française. Les mœurs des habitants actuels de l'Algérie et les conséquences épouvantables de la famine qui vient de décimer les pauvres arabes doivent aussi former partie de l'entretien. Ceux qui ont déjà eu occasion d'entendre les deux vénérables prêtres envoyés par Mgr. d'Alger, n'ont pas besoin sans doute d'être sollicités davantage pour se rendre au nouvel appel qui vient d'être fait à leur générosité. L'empressement avec lequel on s'est rendu dans les différentes églises de cette ville où ces messieurs ont récemment prêché et l'attention que l'on a prêtée à leurs éloquentes paroles, sont un gage que la soirée qu'ils se proposent de donner, demain soir, à l'Université aura un plein succès. A part l'intérêt palpable que se rattache aux matières qui seront traitées demain par M. les abbés Lemauff et Rion, quelques uns de nos meilleurs musiciens amateurs ont bien voulu offrir le concours de leurs précieux talents pour augmenter l'attrait de la soirée.

Des cartes d'admission sont en vente chez tous les principaux libraires de cette ville.

M. le Dr Larue, qui compte depuis longtemps parmi nos savants distingués et nos meilleurs écrivains, nous lut ensuite un charmant discours semé de traits humoristiques, de saillies spirituelles qui enlevaient l'auditoire. Nos lecteurs goûteront comme nous ce piquant morceau que nous publions ci-après:

(On trouvera le discours de M. le professeur Larue sur notre première page.) Après le discours de M. le Dr LaRue, M. le Recteur invita les élèves et leurs parents à se rendre à la Cathédrale pour terminer la cérémonie par le cantique d'actions de grâce.

Nos échanges de Montréal nous apprennent la mort de M. Joseph Beaudry, chef de l'importante maison de commerce Beaudry & Cie. M. Beaudry n'était âgé que de 48 ans.

Un grand concours de citoyens a marqué les funérailles du défunt, qui ont eu lieu hier.

Nominations.

M. Félix-Emmanuel Juneau vient d'être nommé inspecteur d'écoles pour les comtés de Québec, de Montmorency et de Portneuf et des écoles catholiques de la ville de Québec, en remplacement de M. le Dr P. M. Bardy, qui a donné sa démission.

Son Excellence le lieutenant-gouverneur a nommé F. X. Marcotte, F. X. Frenette et L. Leclerc, écrivains, Commissaires pour la décision sommaire des petites causes dans la paroisse de Ste. Famille du Cap-Santé, dans le comté de Portneuf. [Ancienne Commission révoquée.]

Université-Laval et Séminaire de Québec.

Des circonstances indépendantes de notre volonté ont été cause que nous avons été privé du plaisir d'assister, vendredi, à la distribution des prix aux élèves du Petit Séminaire de Québec et des diplômés aux élèves de l'Université. Nous empruntons au Journal de Québec le compte-rendu suivant de cette intéressante séance:

La distribution des prix et des diplômes aux élèves de l'Université-Laval et du Petit Séminaire eut lieu hier dans la grande salle de l'Université une affluente considérable.

L'on aime, pour bien des raisons, à assister aux fêtes de cette grande institution qui a tant de titres à notre admiration et à notre reconnaissance. Depuis sa fondation, elle n'a cessé de marcher dans la voie du progrès, d'élever le niveau des études et préparer pour le sacré ministère ces prêtres qui font l'honneur du Canada, et, pour la société, ces hommes d'état, qui nous ont défendus et protégés dans tous les mauvais jours de notre histoire.

C'est surtout depuis plusieurs années que nous voyons les fruits abondants que porte cet arbre que Mgr. Laval vit si humble et si petit. C'est la fondation de l'Université, qui ferait la gloire des pays d'Europe, qui a mis

le couronnement à cette œuvre de dévouement et de sacrifices, commencés au premier temps de la colonie et poursuivie jusqu'à ce jour avec un courage et une persévérance au-dessus de tout éloge.

Encore hier, M. le recteur, nous montrait que rien ne ralentit cette ardeur pour le bien qui marque tous les pas des directeurs de cette grande institution. Il nous annonçait que la faculté de Théologie était au grand complet et que, l'automne prochain, deux professeurs occuperaient toutes les chaires de cette faculté. Ainsi malgré les obstacles, en dépit de l'indifférence de personnes que l'on aurait dû voir au premier rang parmi ses amis, l'Université a atteint son but. Il faut que les Canadiens s'imposent l'obligation de payer de retour et s'engagent à encourager de tous leurs efforts une institution où la science et la religion se donnent la main pour former les élèves, nourrir leur cœur en même temps que leur intelligence.

A trois heures, Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, qui a bien voulu prendre part à cette fête du travail et de l'éducation, arriva à l'Université, où M. le recteur de l'Université et MM. les directeurs du Petit Séminaire vinrent le recevoir.

Au moment où l'on traitait dans la grande salle, la musique du Petit Séminaire joua le *God save the Queen*.

Un élève de Rhétorique, M. Demers, remercia Son Excellence de s'être rendue à l'Université pour présider la séance. Son Excellence a distribué les prix.

Cette cérémonie qui cause de si douces émotions à tant de jeunes élèves, une fois terminée, les philosophes de seconde année, les finissants, au nombre de vingt, s'avancèrent sur la scène, et l'un d'eux, M. Isidore Belleau, fit, au nom de ses confrères, ses adieux au Séminaire, aux professeurs. Il parla d'une voix émue, et rappela à bien des auditeurs ce moment si triste de la séparation, ce moment où l'élève, sur le seuil du monde, quitte le collège pour se lancer dans le tourbillon des affaires et de l'activité.

Après la distribution des prix, vint la séance académique, et de nouveaux vainqueurs reçurent les diplômes que l'on ne gagne pas sans peine à l'Université-Laval.

M. le recteur et MM. les professeurs des facultés, vinrent prendre place sur des sièges disposés en demi-cercle.

M. le recteur prit la parole pour ouvrir la séance et jeta un regard sur l'année académique qui vient de finir. La mort a enlevé à l'Université un de ses fondateurs dans la personne de Mgr. Turgeon. M. le Recteur consacra un souvenir à un professeur distingué, M. Steyri Hunt, qui s'est vu forcé de donner sa démission, et nous apprît que l'Université venait de nommer M. Lucien Turcotte, licencié en droit, professeur ordinaire de droit civil. Nous avons eu souvent occasion de louer les talents du jeune professeur, nous ne pouvons que renouveler nos félicitations, et aussi applaudir au choix de l'Université qui ne laisse échapper aucune occasion de s'attacher les jeunes gens de talent et d'avenir.

Après les discours de M. le recteur, M. l'abbé Hamel proclama le nom des élèves qui ont mérité des diplômes. Nous éprouvons un vif plaisir à donner les noms des heureux gradués:

Bacheliers en Médecine.

MM. L. Archambault, Louis E. Beauchamp, Charles Gingras.

Bacheliers en Droit.

MM. Jos. Endore Cauchon, Elzéar Déry, James N. Humphrey, Théodore Jobin, Gaspard Lemoine, Crawford Lindsay, Ferdinand Roy.

Maitres-Arts.

M. l'abbé J. E. Panneton.

Licenciés en Médecine.

MM. Joseph Ed. Badaeux, Josué H. Martin.

Licenciés en Droit.

M. Joseph Bédard.

Prix Morrin.

Médecine.—3e et 4e année. 1er prix, G. E. Badaeux; 2nd prix, Hubert Neilson.

1er et 2nd année.

1er prix, Lactance Archambault; 2nd prix, MM. Gustav Douglass et Charles Douglass.

L'Université-Laval.

Le Constitutionnel de Trois-Rivières rend en ces termes hommage au mérite de l'Université-Laval, dans un article où il énumère les succès remportés récemment dans cette institution par un membre et deux anciens élèves du collège de Trois-Rivières:

"Quand on veut parler de l'Université-Laval, il semble qu'il n'ait besoin que de prononcer ce nom pour rappeler à la mémoire de chacun ce que personne ne peut oublier, c'est-à-dire les services rendus par cette institution et le bien que, journellement, elle continue à répandre autour d'elle, dans la mesure d'une progression étonnante.

"A l'honneur de notre pays, les vœux unanimes de toute la population la suivent dans ses progrès; aussi, nous pouvons croire avec raison que le compte-rendu de ses examens est lu généralement partout, tandis qu'il ne peut être ainsi de ceux des Collèges dont l'intérêt se trouve, en pareille circonstance, concentré dans le cercle d'une simple localité. Renfermant en elle les principes d'une instruction qui s'attache à presque toutes les branches des sciences et des arts humains, l'Université est gouvernée par ce génie du catholicisme qui procède de la Source de toute lumière et dont les bienfaits ont marqué le Canada de deux siècles et demi, que bien des contrées anciennes depuis mille ans. Ce n'est pas, on le conçoit, un objet indifférent pour des Canadiens que la marche d'une telle institution. Une chose qui ajoute encore à la sollicitude du public, c'est que certains collèges, agréés à l'Université, lui envoient leurs meilleurs élèves et mettent de la sorte une foule de familles dans le cas de s'y intéresser à un très-haut degré.

L'Institut pseudo-Canadien de Montréal.

Nous lisons dans le Nouveau-Monde:

L'Institut Canadien, qui n'entend pas le progrès à la manière des autres, mais, comme dit Martinet, "dans les sens descendant de la queue des vaches," semble toucher enfin au but de ses efforts.

Le temple de la raison était ouvert hier, dimanche, à une congrégation protestante (?) de cette ville, qui y célébra son prétendu service divin. L'établissement était tout résonnant des louanges du Seigneur, et l'impression produite sur le voisinage ne s'effacera pas de longtemps.

Les Candidats Démocrates.

M. Horatio Seymour, né à Pompey, Onondaga County, Etat de New-York, en 1811; âgé, par conséquent, de 57 ans, descend de Richard Seymour, un des premiers colons d'Hartford, dans le Connecticut. A l'âge de 20 ans, M. Horatio Seymour, reçu avocat, fut admis au barreau d'Utica, mais il délaissa bientôt ces fonctions, pour s'adonner presque exclusivement à la politique. En 1841, candidat du parti démocrate à l'Assemblée d'Albany, il fut élu à une grande majorité et ne tarda pas à prendre rang parmi les orateurs dont la parole faisait autorité. C'est à son appui que fut due en grande partie l'adoption du célèbre bill de Michael Hoffman, sur les finances.

En 1842, M. Seymour fut nommé maire d'Utica. En 1843, 44, 45, il fut envoyé à trois reprises consécutives à l'Assemblée. Cette dernière année, il fut choisi pour *speaker* de la Chambre. A la clôture de la session, il rentra dans la vie privée jusqu'en 1850, époque où, proposé par les démocrates pour gouverneur, il eut dans sa candidature, bien que son compétiteur, M. Hunt, n'eût réuni que 262 voix de plus que lui. En 1852, il fut élu par une majorité considérable au poste de gouverneur, auquel il fut encore élevé en 1862. La Convention nationale démocrate de Chicago le choisit à l'unanimité pour son Président en 1864, exemple que vient de suivre la récente Convention démocrate de New-York.

M. Francis Preston Blair, né le 19 février 1821 à Lexington (Kentucky) a aujourd'hui 48 ans. Après avoir pris ses grades au collège Princeton, il fut à St. Louis étudiant les lois. Sa santé, qui était mauvaise, l'ayant décidé à entreprendre un voyage dans les Montagnes Rocheuses, il se trouvait dans le Nouveau-Mexique au commencement de la guerre du Mexique; il s'engagea et servit comme simple soldat jusqu'en 1847. En 1852, 54, 56, 57, et 60 M. Blair fut envoyé au Congrès par le district de St. Louis. A l'époque de la guerre civile, il fut le premier volontaire du Missouri, et leva un régiment dont il devint colonel. Malgré ses dissentiments avec le général Frémont, il obtint un avancement rapide et fut bientôt général. Il se distingua particulièrement le 22 mai, 1862, à l'attaque de Vicksburg, et c'est à cette occasion que Grant, qui ne parle pas souvent, déclara que Francis Blair était le meilleur général de volontaires des Etats-Unis. (Courrier des Etats-Unis.)

La St. Jean-Baptiste à Rome.

(Du Monde, 2 Juillet.)

Les Zouaves Canadiens, qui ont reçu dernièrement un renfort, et qui vont voir prochainement leurs rangs se grossir d'environ quatre-vingts nouveaux volontaires, dont le départ du Canada a dû avoir lieu le lendemain de la grande fête nationale de Saint-Jean-Baptiste, ont voulu, eux aussi, fêter d'une manière spéciale le protecteur reconnu de leur patrie. Usant d'une bienveillante permission de leur colonel, les Zouaves Canadiens sont accourus de Velletri et de Montecitorio se joindre à leurs camarades de Rome, et sont allés tous ensemble assister à la messe solennelle à Saint-Jean-de-Latran. Le Saint-Père, averti à l'avance, les a rencontrés, rangés en bel ordre, dans la cour du palais des chanoines et leur a donné une bénédiction toute spéciale pour la circonstance.

Après la cérémonie, tous, au nombre de 200, se sont rendus à leur cercle, où un dîner leur avait été préparé par les soins de leur digne aumônier, M. l'abbé Moreau, et de M. Barnard, membre du Comité de Montréal, major dans l'armée des volontaires du Canada. Impossible de dire la joie, la gaieté, la vie de cette fête de famille. Des toasts nombreux ont été portés avec des transports et de bruyantes acclamations qu'il est aisé de comprendre d'une jeunesse ardente et dévouée comme elle l'est à la cause sainte qu'elle a embrassée avec un indicible bonheur. Notre correspondant, qui a été assez heureux pour assister à cette bruyante mais belle et sympathique réunion, a pu voir et comprendre une fois de plus à quel point le dévouement de tout cœur et sans arrière-pensée élève, ennoblit et grandit la nature humaine.

M. Murray, sous-lieutenant aux zouaves a porté le premier toast, et naturellement il a été en l'honneur du glorieux Pie IX, Pontife et Roi. Impossible de rendre les *evviva*, les hurrahs, les Vire Pie IX qui suivirent le discours plein de verve et de feu de l'officier canadien. Après, ces braves gens burent tour à tour à la santé de leur reine, de leur patrie, des officiers du corps des zouaves, du Comité de Montréal, de l'évêque et un clergé canadien, dont cinq membres se trouvaient parmi eux.

Pour comble d'honneur et de bonheur, le brave colonel Allet, M. le commandant du Troussure et le capitaine de Kernoel ont bien voulu assister à cette fête des Canadiens, boire et fraterniser avec eux, sans que cette bienveillante condescendance puisse faire oublier un seul instant le respect et les égards que des soldats doivent à leurs chefs.

La journée a été bonne pour tous, et surtout pour ces braves enfants de la vieille France, dont ils ont si fidèlement et si admirablement conservé le vieux langage, les vieilles habitudes, les mœurs irréprochables et les vieilles traditions de patriotisme et de foi.

Le 24 juin, jour de la fête de Saint-Jean-Baptiste, le Souverain-Pontife est allé, accompagné de toute la cour pontificale, tenir chapelle papale à l'archi-basilique de Saint-Jean-de-Latran, avec tout le cérémonial usité en pareille circonstance. La messe a été célébrée, au milieu d'un grand concours de fidèles par S. Em. le cardinal Patrizzi, vicaire de Sa Sainteté, archi-prêtre de la basilique de Saint-Jean. Comme d'ordinaire, le Pape, dont la santé se maintient excellente, a été l'objet des plus chères démonstrations de la part de la population.

Bulletin Américain.

Nous lisons dans le Courrier des Etats-Unis de samedi:

Les réjouissances provoquées par la candidature de M. Horatio Seymour n'ont pas été limitées à New-York. Par tout le pays, dans tous les Etats, même dans la Nouvelle-Angleterre, à Chicago, à Louisville, Cincinnati, Cleveland, St. Louis, la Nouvelle-Orléans, Savannah, Augusta, Raleigh, Richmond, Baltimore, Philadelphie, etc., des salves d'artillerie ont été tirées, des drapeaux déployés, des meetings improvisés. L'Ouest a dignement répondu à l'enthousiasme de l'Est, bien qu'il n'y ait pas eu, à proprement parler, explosion spontanée. Ce n'est pas sans regret que l'Ohio, l'Illinois et l'Indiana ont dû renoncer à leur candidat favori, M. Pendleton.

Celui-ci s'est empressé néanmoins, de transmettre ses félicitations à M. Seymour, à qui il a promis son actif concours dans la campagne qui s'ouvre.

Hier au soir a eu lieu, dans Union Square, le grand meeting annoncé depuis hier. Des discours importants, sur lesquels nous aurons l'occasion de revenir, ont été prononcés par M. Seymour, M. McCook et plusieurs des principaux personnages qui ont figuré dans la Convention nationale.

NOUVELLES D'EUROPE.

(Par le télégraphe Transatlantique.)

(du Mercury.)

Londres, 14 juillet.

Le gouvernement espagnol a proclamé la loi martiale dans la province de Catalogne.

Londres, 15 juillet.

La Reine a sanctionné les projets de loi relatifs à l'Irlande et à l'Ecosse.

Le fils du roi Théodoros est arrivé en Angleterre.

FAITS DIVERS.

TEMPERATURE.—Hier, à 1 heure et demie, le thermomètre indiquait, à l'ombre, 103°, et aujourd'hui 95°, à la même heure.

INSOLATION.—Hier, 7 cas d'insolation ont eu lieu à Montréal et 2 se sont terminés fatalement.

En cette ville, le soleil a fait aussi une victime avant-hier. La fréquence de ces accidents doit être un avertissement suffisant pour engager les gens à ne point s'exposer en plein soleil sans avoir la tête convenablement protégée contre l'ardeur de ses rayons.

RECTIFICATION.—En annonçant dans le Courrier du Canada de vendredi dernier sur la foi d'une annonce qui nous a été adressée par la poste, la naissance d'un fils à M. William Charland, junior, de St. Maurice, nous regrettons d'avoir à notre insu, servi la mécanique d'un ennemi de ce Monsieur. Ayant su depuis que cette annonce contenait une fausseté, nous avons été indignement préparé pour noircir la réputation de M. Charland de sa Dame, nous nous empressons de contredire l'annonce susdite, tout en offrant nos excuses aux parties que nous avons ainsi involontairement lésées. Quant au diffamateur, qui a abusé aussi honteusement de notre bonne foi, nous ne désespérons pas de l'atteindre tôt ou tard pour le livrer à la justice.

COUR DU BANC DE LA REINE.—Gilehen acquitté par le jury sur le second chef d'accusation a été admis à caution par la Cour. Il devra comparaître au prochain terme pour subir un nouveau procès sur le premier chef d'accusation, au sujet duquel le jury n'a pu s'entendre pour rendre son verdict.

Le procès de Taylor, mis en accusation pour avoir causé la mort d'un de leurs enfants, a été remis aussi au prochain terme, par suite d'un témoin important de la défense.

LES ZOUAVES PONTIFICAUX DU CANADA.—Les amis de M. Alfred Prendergast aimeront sans doute à savoir que c'était lui qui commandait le détachement de zouaves pontificaux avec lequel les brigands ont eu maille à partir le 3 de juin dernier près de Velletri. Nous avons déjà donné un compte-rendu détaillé de cette rencontre.

Nous regrettons d'apprendre que P. N. Duprat, notaire, qui fait actuellement partie du corps des zouaves pontificaux est dangereusement malade.

BONNE CHASSE.—Dimanche matin, vers 9 heures, M. Edmond Paradis, marchand de bois, qui demeure sur le côté nord de la rivière Saint-Charles, vis à vis le quai de la compagnie du gaz, sortait de sa maison lorsque tout à coup son attention fut attirée du côté de la rivière par un bruit inusité. Il se dirigea de ce côté et ne tarda pas à avoir l'explication du bruit qu'il avait entendu. La marée était basse en ce moment et l'eau en se retirant avait laissé à sec un fort beau loup-marin étendu sur le sable et qui se prélassait à l'aise sous les rayons du soleil. M. Paradis s'approcha de l'étrange visiteur avec un de ses employés qui, à coups de gaffes sur le crâne, l'eût bientôt fait passer de vie à trépas. M. Paradis est fier à bon droit de la capture inattendue qu'il a faite. Il est arrivé assez souvent que des loup-marins se soient aventurés ainsi dans la rivière Saint-Charles.

Hier encore, un marin à bord d'une goélette attachée au quai de la Commission du Havre, en a aperçu un à quelques pieds du quai et l'a tué à coup de fusil. Ce dernier avait trois pieds de longueur. Journal de Québec.

Trois des pitules de COLBY sont un dose moyenne.

L'eau de JACOB pour l'usage interne et externe.

Le lustre impérial de HUNT pour les cheveux est agréablement parfumé.

Le Restaurateur universel des cheveux et le Zytobalsamum au comble de l'univers de Mlle. S. A. Allen ont sans égale, pour restaurer, raffermir, embellir et arranger les cheveux, les rendre doux, soyeux et lustrés et se fixer dans la position qu'on leur donne, entraînant leur chute et leur donnant une couleur naturelle et de santé. Ils ne manquent jamais de faire revenir les cheveux gris à leur couleur primitive. Ils agissent directement sur la racine primitive des cheveux et leur donnent la nourriture requise. Ils nettoient la chevelure et lui procurent une odeur très délicate, ils conviennent aux jeunes comme aux vieux.

LES RESTAURATEURS RÉGÉNÉRENT. LE COSMÉTIQUE NOURRI ET REBELLETT. Si vos cheveux sont clairs-somés, à deux, trois, sans lustre, faites-en l'essai; si vous n'avez pas fait-les-en l'essai, car tous ceux qui s'en servent ont conservé leurs cheveux toute leur vie. En vente chez tous les droguistes.

19 Août 1867.—6m. 30.

ANNONCES NOUVELLES.

Grande Salle Université-Laval. Pèlerinage à Ste. Anne.—F. X. Perron. Département des Douanes.—R. S. M. Bouchette.

BULLETIN COMMERCIAL

Le montant de droits perçus à la douane dans le port de Québec le 14 du courant a été de \$3,031.31

IMPORTATIONS.

13 Juillet. Par la barque Ann Wilson, Minican, de South Shields—14,000 briques rouges, 42 tonx de terre glaise, 50,000 briques à feu à Anderson, Routh & Co.

PORT DE QUEBEC.

ARRIVAGES. 13 Juillet. Navire Carleton, Masterton, Greenock, 20 Mai, Wm. Herring, charbon.

14 Juillet. Navire Neilson, Watts, Liverpool, 6 Juin, E. H. Daryl.

EN CHARGEMENT. 13 Juillet. Oriana, Greenock, Ross & Co., quasi de Commissaires.

ARRANGEMENT POUR L'ETE. A commencer de LUNDI, LE 6 JUILLET, les divers trains laisseront la Pointe-Lévis comme suit :

PRETS A PARTIR. 13 Juillet. Navire Fadrenelandet, Hielm, Greenock, R. R. Dobell & Co.

UN IMPORTANT TMOIGNAGE CANADIEN. HARTMAN'S CORNER, AUBONA, C. W., 7 juillet 1864.

MESSIEURS.—Je veux certifier que mon fils a souffert de la scrofule pendant neuf ans et s'est fait traiter par un grand nombre de médecins (non sans dépenses pour moi), mais sans succès.

ARRANGEMENT POUR L'ETE. A commencer de LUNDI, LE 6 JUILLET, les divers trains laisseront la Pointe-Lévis comme suit :

ARRANGEMENT POUR L'ETE. A commencer de LUNDI, LE 6 JUILLET, les divers trains laisseront la Pointe-Lévis comme suit :

ARRANGEMENT POUR L'ETE. A commencer de LUNDI, LE 6 JUILLET, les divers trains laisseront la Pointe-Lévis comme suit :

Tortures de la tête.

La digestion imparfaite avec ses inévitables, des dérangements sympathiques du foie et des intestins est la cause existante des maux de tête nerveux et autres.

Le plus doux et le plus efficace de tous les cathartiques et de médecines anti-bilieuses—devant lequel aucune maladie provenant d'un dérangement d'estomac ou d'une affection du foie, de l'irrigularité ou de la constipation des intestins ou des difficultés auxquelles est sujet le sexe faible, ne peut résister longtemps.

Le plus puissant purgatif des fluides animaux que le monde ait jamais connu facilitera beaucoup la guérison.

Le plus puissant purgatif des fluides animaux que le monde ait jamais connu facilitera beaucoup la guérison.

Le plus puissant purgatif des fluides animaux que le monde ait jamais connu facilitera beaucoup la guérison.

Le plus puissant purgatif des fluides animaux que le monde ait jamais connu facilitera beaucoup la guérison.

Le plus puissant purgatif des fluides animaux que le monde ait jamais connu facilitera beaucoup la guérison.

Le plus puissant purgatif des fluides animaux que le monde ait jamais connu facilitera beaucoup la guérison.

Le plus puissant purgatif des fluides animaux que le monde ait jamais connu facilitera beaucoup la guérison.

Le plus puissant purgatif des fluides animaux que le monde ait jamais connu facilitera beaucoup la guérison.

Le plus puissant purgatif des fluides animaux que le monde ait jamais connu facilitera beaucoup la guérison.

Le plus puissant purgatif des fluides animaux que le monde ait jamais connu facilitera beaucoup la guérison.

Le plus puissant purgatif des fluides animaux que le monde ait jamais connu facilitera beaucoup la guérison.

Le plus puissant purgatif des fluides animaux que le monde ait jamais connu facilitera beaucoup la guérison.

Le plus puissant purgatif des fluides animaux que le monde ait jamais connu facilitera beaucoup la guérison.

Le plus puissant purgatif des fluides animaux que le monde ait jamais connu facilitera beaucoup la guérison.

A Vendre.

UN ASSORTIMENT de courbes de fer propre à un navire de 1,250 tonx.

1 Do Do Do 400 400 400

1 Do Do Do 400 400 400

1 Do Do Do 400 400 400

1 Do Do Do 400 400 400

1 Do Do Do 400 400 400

1 Do Do Do 400 400 400

1 Do Do Do 400 400 400

1 Do Do Do 400 400 400

1 Do Do Do 400 400 400

1 Do Do Do 400 400 400

1 Do Do Do 400 400 400

1 Do Do Do 400 400 400

1 Do Do Do 400 400 400

1 Do Do Do 400 400 400

1 Do Do Do 400 400 400

1 Do Do Do 400 400 400

PROSPECTUS DU CHEMIN A LISSES DE Québec et de Gosford.

Le comité nommé pour prendre en considération la possibilité et les avantages résultant de la construction d'un chemin à lisses dans le canton de Gosford, comté de Portneuf ayant soigneusement examiné l'entreprise et convaincu, des grands avantages qu'il doit procurer à la cité de Québec et aux campagnes voisines, met aujourd'hui devant le public le résultat de ses travaux, dans la confiance qu'après un soigneux examen de son mérite, une entreprise aussi désirable rencontrera l'appui de toutes les classes de la société.

On propose de construire le chemin avec des lisses de bois (durable) et de se servir de locomotives d'une force motrice d'environ 12 tonneaux.

Le chemin à lisses de bois (durable) et de se servir de locomotives d'une force motrice d'environ 12 tonneaux.

Le chemin à lisses de bois (durable) et de se servir de locomotives d'une force motrice d'environ 12 tonneaux.

Le chemin à lisses de bois (durable) et de se servir de locomotives d'une force motrice d'environ 12 tonneaux.

Le chemin à lisses de bois (durable) et de se servir de locomotives d'une force motrice d'environ 12 tonneaux.

Le chemin à lisses de bois (durable) et de se servir de locomotives d'une force motrice d'environ 12 tonneaux.

Le chemin à lisses de bois (durable) et de se servir de locomotives d'une force motrice d'environ 12 tonneaux.

Le chemin à lisses de bois (durable) et de se servir de locomotives d'une force motrice d'environ 12 tonneaux.

Le chemin à lisses de bois (durable) et de se servir de locomotives d'une force motrice d'environ 12 tonneaux.

Le chemin à lisses de bois (durable) et de se servir de locomotives d'une force motrice d'environ 12 tonneaux.

Le chemin à lisses de bois (durable) et de se servir de locomotives d'une force motrice d'environ 12 tonneaux.

Le chemin à lisses de bois (durable) et de se servir de locomotives d'une force motrice d'environ 12 tonneaux.

Le chemin à lisses de bois (durable) et de se servir de locomotives d'une force motrice d'environ 12 tonneaux.

Le chemin à lisses de bois (durable) et de se servir de locomotives d'une force motrice d'environ 12 tonneaux.

Le chemin à lisses de bois (durable) et de se servir de locomotives d'une force motrice d'environ 12 tonneaux.

Le chemin à lisses de bois (durable) et de se servir de locomotives d'une force motrice d'environ 12 tonneaux.

Le chemin à lisses de bois (durable) et de se servir de locomotives d'une force motrice d'environ 12 tonneaux.

ÈES PILULES TONIQUES

Anti dispeptiques DU DR. COLBY

SONT un cathartique doux mais efficace et guérissent la dyspepsie et toutes les maladies provenant d'un débâtement de l'estomac, du foie et des intestins.

Le liquide de Jacob CONTRE LE RHUMATISME

GUÉRIT le Rhumatisme, la Diptérie, le Mal de Gorge, les Rhumes subits, les Blessures, les Contusions, les Brûlures, les Engorgements, le Gonflement et la Raideur des jointures, le Mal de dents, les Douleurs lancinantes dans le Dos, le Côté, les Jambes ou l'Estomac, les Crampes et l'engourdissement des Jambes, la Diarrhée chronique, les Engorgements, etc.

Le LUSTRE EMPIRE HUNT POUR LES CHEVEUX

EST le meilleur tonique connu pour les cheveux. Il nettoie efficacement la peau du crâne, empêche les cheveux de tomber ou de devenir gris prématurément.

Librairie à Lévis. L'ACHETÉ le fonds de Librairie de M. Odile Bégin, à Lévis, et qu'il continuera le même commerce que son prédécesseur.

MARCHANDISES SECHES A BON MARCHÉ. SACRIFIÈ ENORME. NO. 10. RUE ET FAUBOURG ST. JEAN.

NOUVEAU MAGASIN DE MUSIQUE N. 35 1/2 RUE ST. JEAN.

FLEUR! FLEUR!! VENANT d'être reçues: FLEUR double extra, do extra, do fantaisie, do No. 1 et No. 2 do fine, etc., etc.

MUSIQUE NOUVELLE. MONSIEUR ROBERT MORGAN a le plaisir d'annoncer au public amateur de musique qu'il vient de recevoir un choix considérable de Chansons nouvelles, de Duos, etc., à savoir:

GRAINS! GRAINS!! POIS de semence, AVOINE, ORGE, BLE.

A VENDRE N. 1. UN TERRAIN de neuf perches en superficie, avec un superbe magasin dessus construit.

A VENDRE N. 2. UN terrain de quarante trois perches en superficie avec une jolie maison de campagne dessus construite avec la moitié d'un hangar.

A VENDRE N. 3. LA moitié d'une maison avec trois perches de terrain en superficie en avant d'elle dite maison.

A VENDRE N. 4. UNE jolie maison de campagne, située près du Collège et du Couvent de STE. ANNE LAFOCATIÈRE, avec caves, hangars, remise, cour vergée, etc.

A VENDRE N. 5. UN terrain de quarante trois perches en superficie avec une jolie maison de campagne dessus construite avec la moitié d'un hangar.

A VENDRE N. 6. UN terrain de quarante trois perches en superficie avec une jolie maison de campagne dessus construite avec la moitié d'un hangar.

LA COMPAGNIE DU RICHELIEU

LIGNE JOURNALIERE DE VAPEURS ENTRE QUEBEC ET MONTREAL.

A PARTIR de PREMIER MAI prochain, les vapeurs "MONTREAL" et "QUEBEC", laisseront le QUAI NAPOLEON comme suit:

LE VAPEUR MONTREAL, CAPT. ROBERT NELSON, PARTIRA TOUS LES LUNDIS, MERCREDIS, ET VENDREDIS A Quatre heures P. M.

LE VAPEUR QUEBEC, CAPT. J. B. LABELLE, PARTIRA TOUS LES MARDIS JEUDIS, ET SAMEDIS, A Quatre heures, P. M.

CHAMBRE (coucher et lit de Cabine inclus) \$3.00 ENTREPOINT. Les Billets de passage seront vendus au Bureau sur le Quai. On ne peut retenir des Chambres qu'en payant le passage au Bureau.

LA TRAVERSE DU GRAND-TRONC. Le vapeur traversier du Grand Tronc, voyagera comme suit jusqu'à nouvel avis.

LA TRAVERSE DU GRAND-TRONC. Le vapeur traversier du Grand Tronc, voyagera comme suit jusqu'à nouvel avis.

LA TRAVERSE DU GRAND-TRONC. Le vapeur traversier du Grand Tronc, voyagera comme suit jusqu'à nouvel avis.

LA TRAVERSE DU GRAND-TRONC. Le vapeur traversier du Grand Tronc, voyagera comme suit jusqu'à nouvel avis.

LA TRAVERSE DU GRAND-TRONC. Le vapeur traversier du Grand Tronc, voyagera comme suit jusqu'à nouvel avis.

LA TRAVERSE DU GRAND-TRONC. Le vapeur traversier du Grand Tronc, voyagera comme suit jusqu'à nouvel avis.

LA TRAVERSE DU GRAND-TRONC. Le vapeur traversier du Grand Tronc, voyagera comme suit jusqu'à nouvel avis.

LA TRAVERSE DU GRAND-TRONC. Le vapeur traversier du Grand Tronc, voyagera comme suit jusqu'à nouvel avis.

LA TRAVERSE DU GRAND-TRONC. Le vapeur traversier du Grand Tronc, voyagera comme suit jusqu'à nouvel avis.

LA TRAVERSE DU GRAND-TRONC. Le vapeur traversier du Grand Tronc, voyagera comme suit jusqu'à nouvel avis.

LA TRAVERSE DU GRAND-TRONC. Le vapeur traversier du Grand Tronc, voyagera comme suit jusqu'à nouvel avis.

LA TRAVERSE DU GRAND-TRONC. Le vapeur traversier du Grand Tronc, voyagera comme suit jusqu'à nouvel avis.

LA TRAVERSE DU GRAND-TRONC. Le vapeur traversier du Grand Tronc, voyagera comme suit jusqu'à nouvel avis.

IMPRESSIONS! IMPRESSIONS!

On exécute à l'imprimerie

DU

" COURRIER DU CANADA "

des impressions de toutes sortes telles que

Blancs de Cour

POUR

AVOCATS,

GREFFIERS,

NOTAIRES.

FACTUMS,

ROLES D'EVALUATION,

LISTES ALPHABETIQUES.

Blancs de Comptes,

CIRCULAIRES,

LETTRES FUNERAIRES,

CARTES D AFFAIRES.

CARTES

DE VISITES,

D'ADRESSE,

DE COMMERCE,

ETC., ETC.

PROGRAMMES.

AFFICHES.

LIVRES,

BROCHURES.

La variété et le grand nombre de caractères typographiques de l'Imprimerie possèdent l'établissement nous permettent d'exécuter les impressions qui nous seront confiées, de manière à satisfaire les goûts les plus difficiles, de même que nos presses mues par la vapeur nous mettent en état de livrer les ouvrages sous le plus court délai

LES ACTES et DECRETS

DU

TROISIEME CONCILE PROVINCIAL DE QUEBEC.

Aussi en vente à la même Librairie, le résumé des

Conferences Ecclesiastiques

DU

DIOCESE DE QUEBEC

Tenues en 1860-61-62.

Imprimerie de LEGER BROUSSEAU, Libraire.

PETIT RECUEIL DE CANTIQUES

A l'usage des missions, retraites, neuvaines et catéchismes.

LE SOUSSIGNE offre maintenant en vente une nouvelle édition de ce PETIT RECUEIL DE CANTIQUES, contenant plus de 250 Cantiques choisis et très bien appropriés à l'usage des Missions, Retraites, Neuvaines et Catéchismes. Outre les prières de la Messe, Vêpres, etc., on y a ajouté la METHODE DE PLAINCHANT. Ce Recueil de Cantiques a été complété et corrigé par le Révd. M. C. Marquis, et a reçu l'approbation, de NN. SS. l'Archevêque de Québec et l'Evêque de Trois-Rivières.

A vendre chez LEGER BROUSSEAU, Libraire, 7, Rue Buade, Haute-Ville.

ESSENCE

SALSEPARILLE

Concentrée et préparée à la Vapeur.

LA SALSEPARILLE est une plante qui croît au Pérou, au Portugal, au Brésil, au Mexique et dans la Virginie. Les peuples de l'Amérique ont les premiers découverts ses propriétés, qui sont attestées dans les ouvrages des plus célèbres médecins, et par tous les naturalistes et les voyageurs. Ce sont les Espagnols qui en ont introduit l'usage en Europe.

AVANTAGES DE CETTE PREPARATION.

Les préparations de Salsaparille ne sont efficaces qu'autant qu'elles sont surchargées des principes de cette racine. Mais le temps et les soins nécessaires pour faire les tisanes ordinaires, l'impossibilité de les conserver, leur goût désagréable et les débâtements d'estomac qu'elles causent, par les doses répétées qu'il faut en boire, font généralement adopter l'ESSENCE DE SALSEPARILLE pour se traiter à la maison ou en voyageant, et sans interrompre ses occupations ou ses habitudes. On a donc rendu un service signalé à l'art de guérir, en concentrant, sous le plus petit volume possible, le seul principe actif de ce précieux végétal, pour en composer une ESSENCE avec laquelle on se suit une tisane toute faite. C'est le SEUL MOYEN de TRAITEMENT VÉGÉTAL qui ne soit pas confondu avec les remèdes secrets exploités par le charlatanisme, avec ces robs et mixtures dont la mélasse, le mercure et l'iode font la base, et qui sont dangereux ou horriblement dégoûtants.

SES PROPRIÉTÉS.

L'ESSENCE DE SALSEPARILLE CONCENTRÉE est le sérum par excellence. Elle est généralement préférée aux bains de vapeur, sucs d'herbes, préparations sulfureuses, et à toute espèce de lotions ou frictions; son grand succès et son immense réputation viennent surtout de sa composition parfaitement végétale et de la loyauté avec laquelle elle est préparée. Elle agit radicalement les dartres anciennes, les rhumatismes et la goutte, les affections rachitiques, scorbutiques et scrofuleuses; en un mot toutes les maladies entretenues par un virus quelconque, toute acrimonie du sang, annoncée par des démangeaisons, des chaleurs, cuissons ou picotements, rougeurs à la peau, éruptions sur le corps, clous ou furoncles, pustules ou boutons au visage, sur la langue, dans la bouche, dans la gorge; syphilis, haleine chaude et forte, rougeur des yeux; teint livide, plombé ou copperoïde; irritabilité excessive, humeur noire, mélancolie. C'est également comme puissant sérum que cette ESSENCE est employée contre les catarrhes de la vessie, hémorrhoides, laite répandus et toutes les irritations et maladies qui font le désespoir des femmes vers l'âge critique. Son usage habituel entretient la fraîcheur du teint et dispense des vésicatoires, des sétons et des cautères. On peut affirmer que la médecine possède peu de médicaments qui aient autant de vertu et de célérité. Sa puissance égale celle de l'iode dans les scrofules.

MANIÈRE D'EN FAIRE USAGE.

Elle est simple et commode, et n'exige aucune préparation. On prend matin et soir à une heure au moins du repas, une cuillerée à soupe d'ESSENCE (et deux au moins si la maladie est active ou ancienne) dans un demi verre d'eau froide ou tiède d'orge ou de lait. On donne aux enfants des doses proportionnées à leur âge. Cette ESSENCE n'a pas une saveur désagréable; on peut la sucrer. Elle n'est pas échauffante. Loin de fatiguer l'estomac, elle excite l'appétit, facilite les digestions. Rien ne déshaltère ceux qu'une demi-cuillerée à soupe d'ESSENCE dans un verre d'eau fraîche et surtout de Soda-water ou d'eau de seltz. Le régime à suivre pendant le traitement, qui ne doit pas être interrompu dès qu'il est commencé, consiste essentiellement dans la sobriété. On préférera les viandes blanches, les farines, le laitage, les fruits et légumes (cuits surtout). On évitera les épices et les saisons, le vin pur, le café à l'eau. Elle est également efficace en toutes saisons. On peut ajouter à la promptitude du traitement, en prenant tous les huit ou dix jours de l'eau de Sedlitz, ou tout autre purgatif, si toutefois il n'existe pas d'irritations nerveuses; car alors il faut des calmants intérieurs et de grands bains. Si l'irritation est locale, bains locaux, lotions ou injections (d'eau de guimauve). Recourir aux sangues et cataplasmes émollients, dans tous les cas d'inflammations ou de douleurs locales violentes, tout en continuant l'usage de l'ESSENCE.

PRIX ET AVIS IMPORTANT. L'exploitation immense que la PHARMACIE COLLET fait de son ESSENCE DE SALSEPARILLE en France et à l'étranger, lui permet de la livrer au

prix de cinq francs le flacon. Six flacons pris à la fois (quantité convenable pour une maladie simple et récente) vingt-sept francs au lieu de trente (emballage un franc). Paiements en mandats sur la poste (affranchir). On reprend le flacon vide pour 20 cent. à Paris seulement. Tout dépositaire qui rachèterait les flacons vides ferait soupçonner de la mauvaise foi. Chaque flacon porte sur le bouchon le cachet ci-dessous. Il existe des contrefaçons et imitations grossières de l'ESSENCE de Salsaparille de la pharmacie Collet, dont la réputation a tant excité la cupidité.

Agent-Général pour le Canada: M. LEGER BROUSSEAU, à Québec. Les prix en gros sont les mêmes qu'à Paris. Québec, 14 juillet 1865.

LE CALENDRIER POUR L'ANNÉE 1868

MAINTENANT EN VENTE

CALENDRIER DU DIOCESE DE QUEBEC POUR L'ANNEE 1868.

LES messieurs du Clergé, les Marchands et autres personnes qui désirent avoir le CALENDRIER pourront se le procurer dans toutes les Librairies, en demandant spécialement le Calendrier publié à l'imprimerie de Brousseau. LEGER BROUSSEAU, Imprimeur de l'Archevêché, 7, rue Buade, vis-à-vis le Presbytère. Québec, le 22 novembre 1867.

PENSEES SUR LA PASSION, pour tous les jours de l'année, en 3 volumes, par le R. P. CAJETAN-MARIE DE BERGANE, traduits de l'italien par le R. P. Benoit. A vendre chez LEGER BROUSSEAU, 7, rue Buade, Haute-Ville.

DICTIONNAIRE DE THEOLOGIE, en 6 volumes, par l'Abbé B. rgier, -eds enrichie de notes extraites des plus célèbres logistes de la religion, par Mgr Goussier, et augmentée d'articles nouveaux, par Mgr. Dossy. A vendre chez LEGER BROUSSEAU, 7, rue Buade, Haute-Ville.

Avis au Commerce. NOUS engageons vivement les personnes ayant des relations avec M. RESEILLE à s'abonner à la REVUE COMMERCIALE ET MARITIME qui est publiée dans cette ville depuis SIX ANS en paraissant tous les SAMEDIS. Par la quantité et l'exactitude de ses renseignements ce journal justifie pleinement la faveur dont il jouit auprès du commerce. L'abonnement est de 18 francs par an pour le Canada. Envoi de spécimen sur demande affranchie. M. LEGER BROUSSEAU se chargera de prendre des abonnements pour ce journal. Québec, 28 Décembre 1866.

CARTES A JOUER de tous les goûts, avec boîte ou sans boîtes. A vendre chez LEGER BROUSSEAU,

COURS DE TENUE DES LIVRES, en partie double et en partie simple, divisé en trois parties, comprenant: 1o. Les principes raisonnés de la Tenue des Livres en partie double et en partie simple; 2o. La pratique de la Tenue des Livres ou la comptabilité figurée d'une maison de commerce; 3o. La correspondance commerciale suivie d'exercices pratiques et d'un vocabulaire explicatif des termes usuels de commerce. Par un professeur de comptabilité. A vendre chez LEGER BROUSSEAU, Libraire, 7, Rue Buade, Haute-Ville.

LA MYSTIQUE, ouvrage en cinq volumes, par GORRES, et traduit de l'Allemand, par M. CHARLES SAINTE-FOL, auteur des "Heures Sérieuses d'un Jeune Homme", relié. A vendre chez LEGER BROUSSEAU,

THEOLOGIE à l'Usage des Gens du Monde, ou études sur la doctrine catholique, par CHARLES DE SAINTE-FOL. Seconde édition, revue, corrigée et considérablement augmentée par l'auteur, avec approbation de S. E. Mgr Goussier, cardinal-archevêque de Reims. Publié en 1851. Ouvrage en 3 volumes, reliés. A vendre chez LEGER BROUSSEAU, Libraire, No. 7, Rue Buade, Haute-Ville.

COURS DE LITTÉRATURE DE BELLES-LETTRES à l'usage des maisons d'éducation, par M. D'ANGÉLY. A vendre chez LEGER BROUSSEAU, 7, rue Buade, Haute-Ville.

Dr L. J. A. SIMARD, Médecin-Oculiste et Auriste, Professeur de médecine à l'Université-Laval, a ouvert son bureau de consultation, No. 18, RUE S LOUIS. Consultations à toutes heures. Québec, le 3 octobre 1867.

RELATIONS INEDITES de la Nouvelle-France (1673-1679) pour faire suite aux anciennes Relations (1615-1672), avec deux cartes géographiques. 2 vols. in 12. Brochées \$0.60 reliés \$0.90. A vendre chez LEGER BROUSSEAU, Libraire, No. 7, Rue Buade, Haute-Ville.

SOIREES D'AUTOMNES ou la LA RELIGION PROUVÉE aux gens du monde, par A. F. MAZOUZ. A vendre chez LEGER BROUSSEAU, 7, rue Buade, Haute-Ville.

BIOGRAPHIE DE FEU MGR. TURGEON, ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC, En vente à la Librairie de LEGER BROUSSEAU.

SOUVENIR CONSACRÉ à la mémoire vénérée de MGR. P. F. TURGEON, archevêque de Québec et Premier Visiteur de l'Université-Laval. Cette biographie est accompagnée d'une photographie de l'illustré défunt et de son oraison funèbre. Prix: 0.5. 17 Octobre 1867. 360

Dr. Chs. Trudel, RUE D'AIGUILLON, FAUBOURG ST. JEAN No. 68. 21 Juin 1867.—12m. 262

POELES A KEROSENE ET A GAZ!

BOUILLIÈRES POUR LE THÉ ET LE CAFÉ, POTS POUR LA COLLE, POUR L'HEILE, &c., &c.

Toute la cuisine pour une famille peut se faire avec l'huile de Kérosène ou le gaz, avec moins de trouble, et à meilleur marché qu'avec tout autre combustible. Chaque article manufacturé par cette compagnie est garanti pour le service pour lequel il est demandé. Demandez une circulaire.

Discompte Liberal pour le commerce. LAMPES A KEROSENE DE LA COMPAGNIE HEATER. P. 206 rue Pearl, N. Y. Québec, 27 Février 1867. 126

COFFRES DE SURETE à l'épreuve du feu et des voleurs, enduits d'alun et de ciment dur, PATENTE DE MARVIN.

GARANTIS LES MEILLEURS DU MONDE. Le fer n'est jamais corrodé. Ils ne perdent jamais leurs qualités qui les mettent à l'épreuve du feu. Ce sont les seuls coffres de sûreté qui soient enduits de ce ciment dur et d'alun. Ayez la bonté de demander un catalogue illustré. MARVIN & CIE. P. Principaux No. 265, Broadway, New-York. Magasins No. 621, Chestnut, Philadelphie. Québec, 27 Février 1867. 127

LE VERS RONGEUR des SOCIÉTÉS MODERNES, ou le paganisme, dans l'éducation, par l'Abbé J. GAUME, vicaire-général de Novers, docteur en théologie de l'Université de Prague, membre de l'Académie de la religion catholique de Rome et de l'Académie des inscriptions et belles lettres de Besançon, etc. Publié en 1851. Ouvrage en 1 volume, relié. A vendre chez LEGER BROUSSEAU, Libraire, No. 7, Rue Buade, Haute-Ville. Avis public—A. E. Tessier, N. P.

CONDITIONS DU COURRIER DU CANADA

Prix de l'abonnement: (Invariablement d'avance.) CANADA:—Un an \$4.00 Six mois 2.00 Trois mois 1.20 ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE: Un an \$6.00 NOUVELLE-BORSE, Six mois 3.00 NOUVEAU-BRUNSWICK, Trois mois 1.00 ANGLETERRE, Un an 50 francs. FRANCE—Un an 25 francs. Six mois 15 francs.

Tarif des Annonces. Les annonces sont insérées aux conditions suivantes, savoir: Six lignes et au-dessous..... \$00 0, Pour chaque insertion subséquente, 00 124. Pour les annonces d'une plus grande étendue elles seront insérées à raison de 8cts par ligne pour la première insertion, et de 2c. pour les insertions subséquentes. Réclamations:—20 cents la ligne. Tout ce qui a rapport à la rédaction doit être adressé à M. E. RENAULT. Toutes lettres d'argent, demandes d'abonnements et réclamations, doivent être adressées à M. LEGER BROUSSEAU propriétaire, No. 7, Rue Buade, vis-à-vis le Presbytère, (France)

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR LEGER BROUSSEAU, Éditeur Propriétaire, 7, Rue Buade, vis-à-vis le Presbytère. QUÉBEC.